

CEREALES :

Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement des céréales, les semis en précédent pomme de terre et betteraves vont se poursuivre cette semaine. Bonne avancée des stades en parcelles.

Limaces : toujours observées en parcelles et sous pièges, les conditions climatiques sont favorables à leurs activités.

Pucerons et Cicadelles : toujours présents en parcelles, l'absence de pluie et les températures douces sont favorables : posez des pièges et observez vos parcelles !

COLZA :

Larves d'altises : premières observations significatives, mettez en place vos Berlèse afin d'évaluer la pression de votre parcelle.

MAIS : Bilan des captures de chrysomèle du maïs.

CEREALES

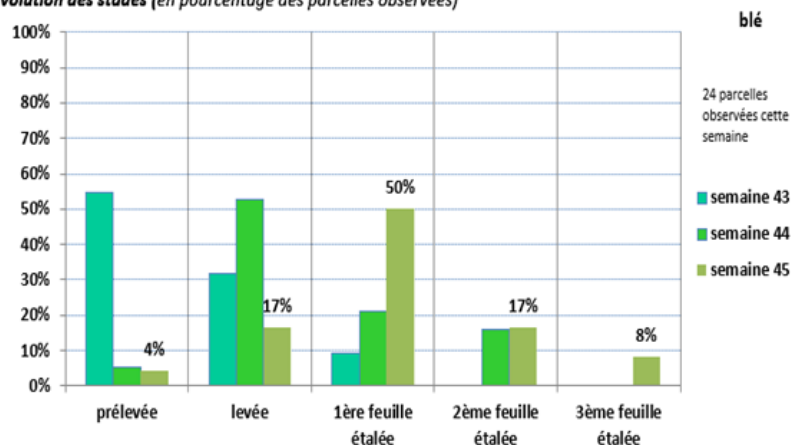
Blé et Orge d'hiver :

Blé et Orge d'hiver : cette semaine, 24 parcelles de blé et 11 parcelles d'orge d'hiver sont enregistrées sous vigicultures soit au total 35 parcelles.

Bonne évolution des stades en blé cette semaine, les parcelles observées vont du stade « pré-levée » à « 3 feuilles étalées ». Les parcelles les plus avancées correspondent à des semis réalisés entre le 02/10 et le 08/10 dans l'Aisne. La majorité des parcelles de blé est au stade « 1 feuille étalée ».



Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)

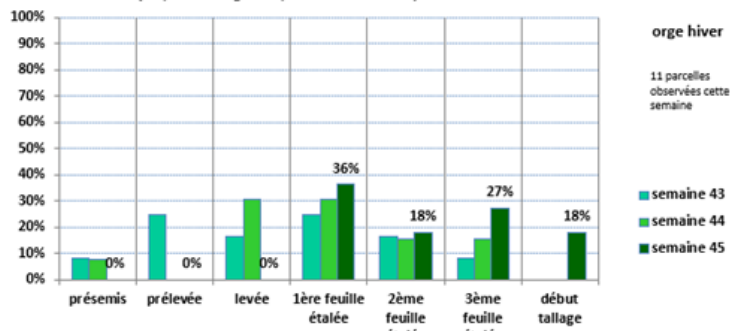


En ce qui concerne les orges d'hiver, on constate une avancée des stades plus rapide avec notamment des premières parcelles qui sont au stade « début tallage », elles correspondent à des semis réalisés fin septembre dans l'Aisne et dans le Nord Pas de Calais.



Orge d'hiver : stade début tallage semis du 02/10
(M. LHEUREUX - ARVALIS)

Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



RAVAGEURS

LIMACES : Les conditions humides restent favorables à leur activité, – soyez vigilants notamment pour les parcelles argileuses et ou les parcelles semées en non-labour : **aller observer vos parcelles ! Il est recommandé de surveiller les parcelles jusqu'au stade début tallage.**



Cette semaine, sur 27 parcelles observées (20 de blé et 7 d'orge d'hiver) : des dégâts de limaces sont observés à hauteur de 5 à 15% des plantes attaquées dans 3 parcelles :

- ☞ 1 parcelle de blé avec 5% de dégâts dans la Somme, en précédent féverole semée en non-labour.
- ☞ 1 parcelle de blé avec 15% de dégâts dans l'Aisne, en précédent colza.
- ☞ 1 parcelle d'orge d'hiver signale 10% de dégâts (Fascination semée le 28/09 en non-labour, précédent blé).

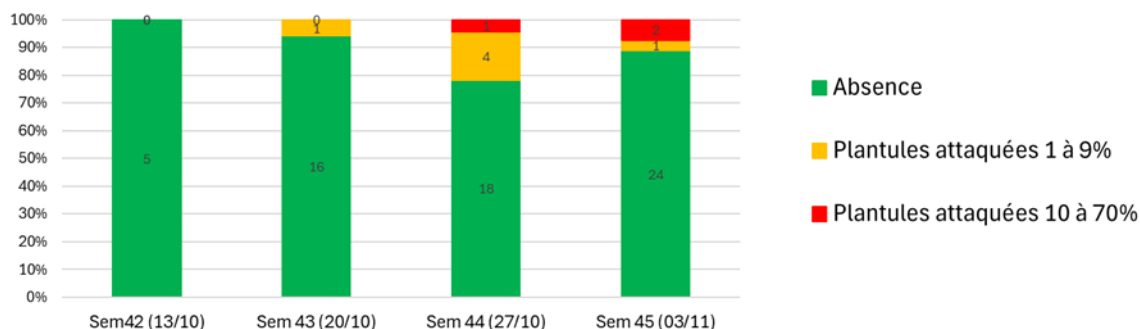
Sur 8 parcelles avec présence de pièges (7 en blé et 1 en orge), 3 parcelles signalent 1 limace grise à 3 limaces noires observées sous pièges.

Pour rappel, les situations les plus exposées sont : les sols argileux et motteux, les sols creux, les situations de non-travail du sol ou de travail simplifié avec présence de résidus et en précédent colza.



Dégâts de limaces
(F.COULOMIES-CA59/62)

LIMACES - Répartition des parcelles selon les dégâts de limaces observés sur plante (nb de parcelles) automne 2025

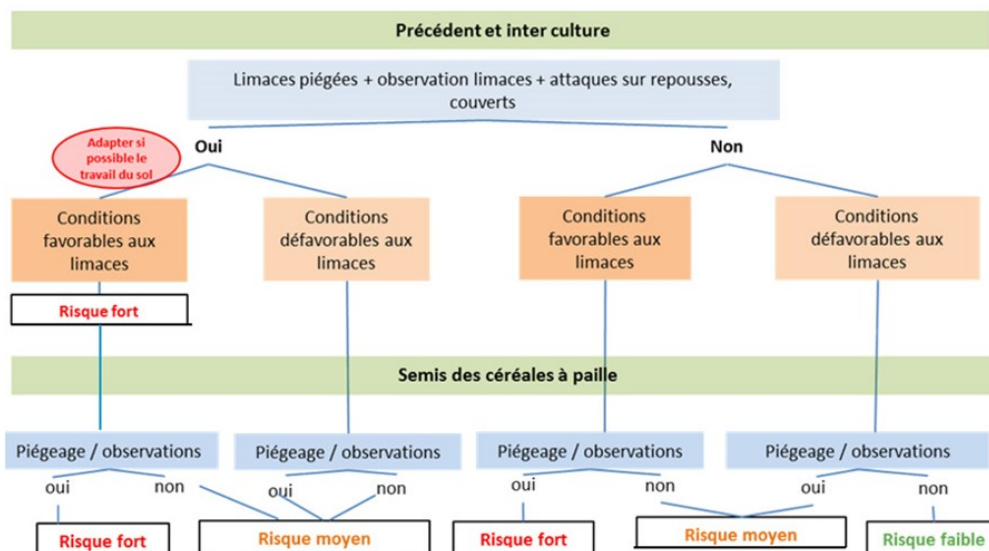


Rappel du protocole : cf BSV précédent.

Règles de décision de la protection des céréales à paille contre les limaces (projet CASDAR RESOLIM)

Avant le semis : le risque est fort si des limaces sont piégées/observées, si des attaques sur repousses sont visibles dans le précédent ou l'interculture et si les conditions climatiques sont favorables à leur activité.

Après le semis : le risque est fort si des limaces sont piégées/observées et si les conditions climatiques étaient favorables à leur activité avant le semis.



PUCERONS et CICADELLES : les conditions climatiques actuelles (absence de pluie et températures douces) restent favorables à leurs activités.
Posez des pièges et observez vos parcelles !



Puceron Rhopalosiphum padi

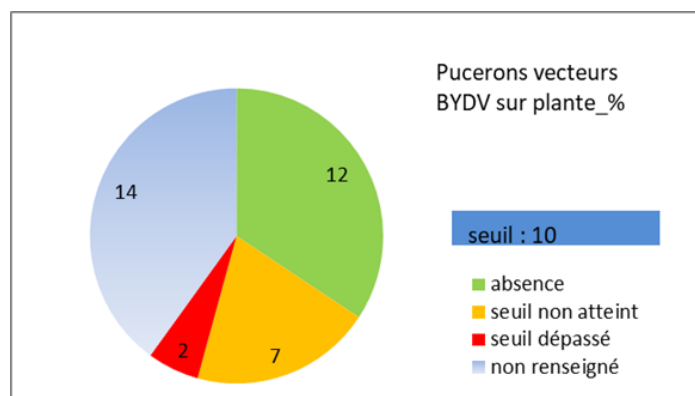
La présence de pucerons « ailés » et « aptères » est souvent signalée en parcelles de céréales.

Le piégeage avec les plaques engluées est un indicateur d'activité des pucerons, **qui permet de dater l'arrivée des premiers vols en parcelles mais le seuil indicatif de risque se définit par observation sur plantes.**

Seuils indicatifs de risque : 10% de pieds porteurs ou présence pendant plus de 10 jours quel que soit le niveau d'infestation jusqu'au stade début tallage.

Au sein du réseau cette semaine, 5 parcelles signalent la présence de puceron sur plaque.

- En blé : 4 parcelles avec 5 à 28 pucerons piégés.
- En orge d'hiver : 1 parcelle avec 6 pucerons piégés.



Au sein du réseau sur 21 parcelles observées (13 en blé et 8 en orge) : 9 parcelles signalent la présence de pucerons en parcelle,

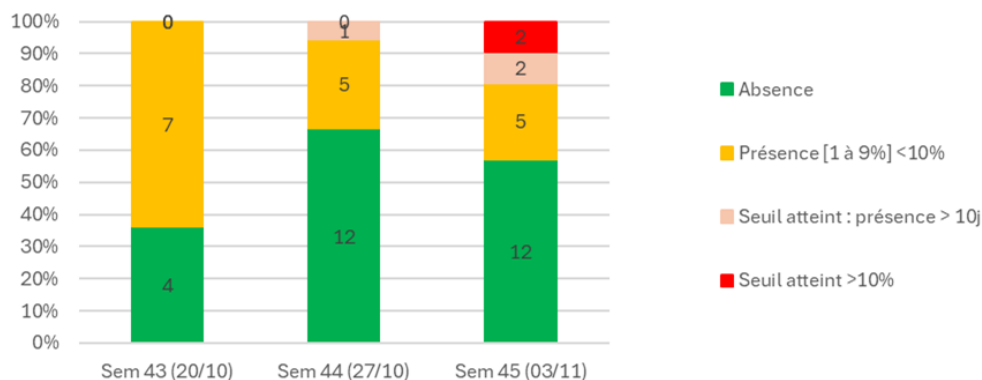
- 12 parcelles avec absence de pucerons.
- 7 parcelles signalent la présence de pucerons sans dépasser le seuil des 10% des pieds porteurs (1 à 8% pour des parcelles semées la 1^{ère} quinzaine d'octobre), dont **2 parcelles de blé qui atteignent le seuil des 10 jours de présence** : Intensity semée le 15/10 dans l'Aisne au stade « 1 feuille étalée » et Chevignon semé le 02/10 au stade « 3 feuilles étalées ».

-sur 2 parcelles le seuil indicatif de risque de 10% des pieds touchés est dépassé dans l'Oise : 1 parcelle en orge d'hiver (Démentiel semée le 13/10) avec 12% des pieds porteurs, et une parcelle de blé (Kws Sphère semé le 14/10) avec 10% des pieds porteurs.



commune	culture	variété	semaine 43		semaine 44		semaine 45		Présence de plus de 10 jours
			stade	Pucerons vecteurs BYDV sur plante_%	stade	Pucerons vecteurs BYDV sur plante_%	stade	Pucerons vecteurs BYDV sur plante_%	
LEDRINGHEM	Blé tendre d'hiver	HEMINGWAY					Z11 : 1ere F Etalee	1	
MILLY-SUR-THÉRAIN	Blé tendre d'hiver	KWS PERCEPTIUM					Z10 : Levée	0	
HALLOY	Orge d'hiver	DEMENTIEL					Z11 : 1ere F Etalee	0	
RIBEMONT	Orge d'hiver	KWS FARO			Z11 : 1ere F Etalee	0	Z12 : 2e F Etalee	7	
COUVRON-ET-AUMENCOURT	Blé tendre d'hiver	KINGKONG	Z10 : Levée	0	Z12 : 2e F Etalee	0	Z13 : 3e F Etalee	0	
PRESLES-ET-BOVES	Orge d'hiver	CARROUSEL	Z01 : Pré-levée		Z10 : Levée	0	Z11 : 1ere F Etalee	0	
SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	Orge d'hiver	FASCINATION	Z12 : 2e F Etalee	5			Z21 : Debut tallage	0	
BOUILLANCOURT-LA-BATAILLE	Blé tendre d'hiver	LG AUDACE	Z10 : Levée	0	Z11 : 1ere F Etalee	2	Z12 : 2e F Etalee	0	
SAINS-EN-AMIÉNOIS	Orge d'hiver	DEMENTIEL	Z11 : 1ere F Etalee	0	Z12 : 2e F Etalee	2	Z13 : 3e F Etalee	0	
PARFONDROU	Blé tendre d'hiver	INTENSITY	Z01 : Pré-levée		Z10 : Levée	5	Z11 : 1ere F Etalee	1	oui
BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT	Blé tendre d'hiver	SY ADMIRATION	Z01 : Pré-levée		Z10 : Levée	0	Z11 : 1ere F Etalee	0	
MOULIN-SOUS-TOUVENT	Blé tendre d'hiver	ETOILE	Z01 : Pré-levée		Z10 : Levée		Z11 : 1ere F Etalee	6	
MOULIN-SOUS-TOUVENT	Orge d'hiver	DEMENTIEL	Z01 : Pré-levée		Z10 : Levée	4	Z11 : 1ere F Etalee	12	
MORTEFONTAINE	Blé tendre d'hiver	KWS SPHERE	Z01 : Pré-levée		Z10 : Levée		Z11 : 1ere F Etalee	10	
FRIÈRES-FAILLOUËL	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON	Z01 : Pré-levée		Z10 : Levée	0	Z11 : 1ere F Etalee	0	
FRESSIES	Orge d'hiver	LG ZORICA	Z10 : Levée		Z11 : 1ere F Etalee	0	Z13 : 3e F Etalee	0	
SAILLY-LEZ-CAMBRAI	Blé tendre d'hiver	KWS ERRUPTIUM			Z10 : Levée	0	Z11 : 1ere F Etalee	3	
AUBIGNY-AUX-KAISNES	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON	Z11 : 1ere F Etalee	7			Z13 : 3e F Etalee	8	oui
AUBIGNY-AUX-KAISNES	Blé tendre d'hiver	PONDOR	Z01 : Pré-levée				Z11 : 1ere F Etalee	6	
MONTLEVON	Orge d'hiver	CAROUSEL	Z12 : 2e F Etalee		Z13 : 3e F Etalee	0	Z21 : Debut tallage	0	
COURTEUIL	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON	Z01 : Pré-levée		Z10 : Levée	0	Z11 : 1ere F Etalee	0	

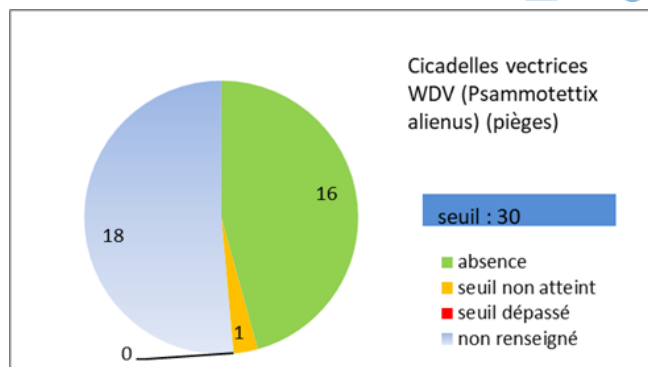
PUCERONS D'AUTOMNE - Répartition des parcelles selon les seuils : % de plantes infestées et/ou temps de présence >10 jours (nb de parcelles) automne 2025



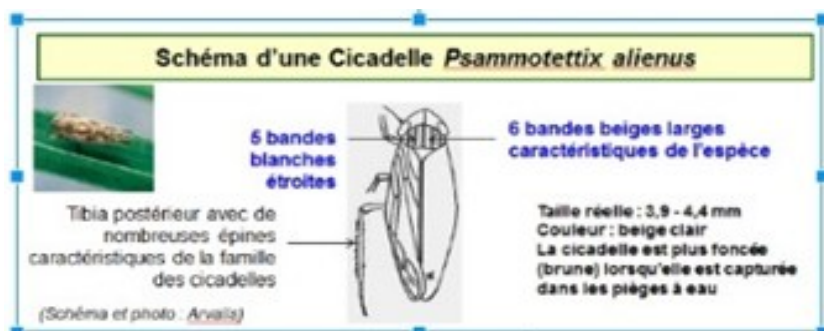
Cicadelles *Psammotettix alienus*

Au sein du réseau cette semaine, on constate 16 parcelles avec absence de captures (11 en blé et 5 en orge), 1 seule parcelle de blé signale la présence de captures sans atteindre le seuil : Lg Audace semée le 07/10 dans la Somme avec 1 cicadelle piégée.

Les conditions météorologiques (absence de pluie et de vent) de cette semaine, sont toujours favorables aux vols de cicadelles.

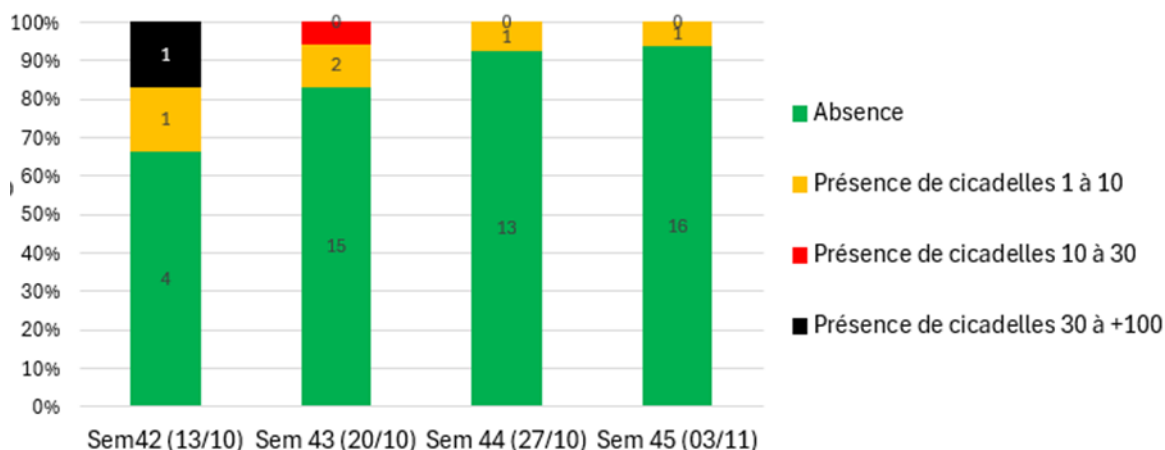


On distingue l'espèce *Psammotettix alienus* à l'aide d'une petite loupe grâce à la présence de 5 bandes blanches sur le dessus de l'animal au niveau du thorax. La couleur générale n'est pas discriminante, il existe en effet de nombreuses autres espèces de couleur « fauve ».



Seuils indicatifs de risque : devant l'impossibilité d'identifier *Psammotettix alienus* sur plante, le seuil repose sur l'observation d'une plaque jaune engluée de format A4 et se situe à 30 captures par semaine.

CICADELLES - Répartition des parcelles selon le nombre de captures de cicadelles
 risque faible < 30 captures
 (nb de parcelles) automne 2025



Mouches des semis

Une parcelle de blé signale la présence de mouches du semis, dans l'Aisne sur 1% des pieds.

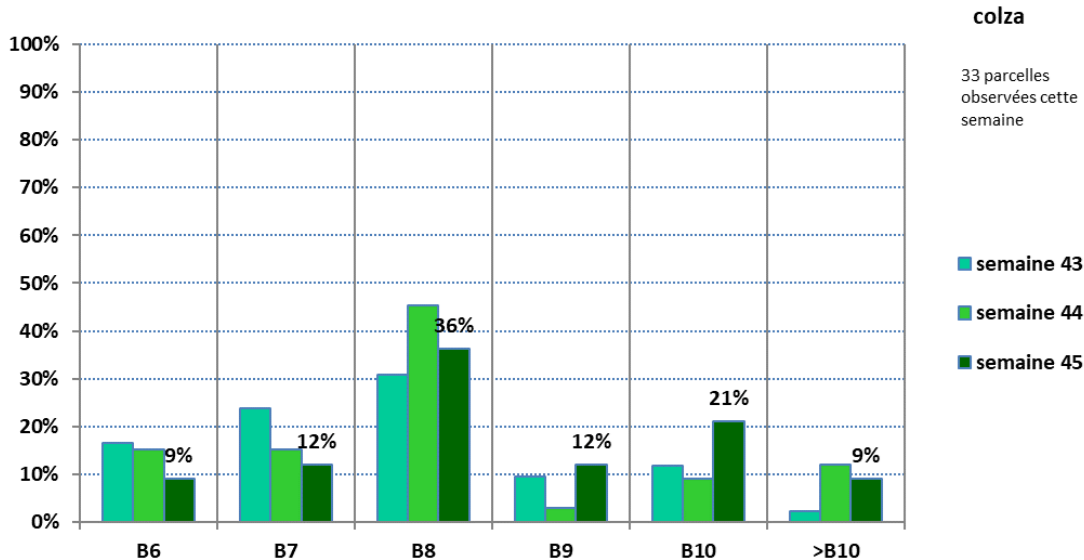
COLZA

Stades:

33 parcelles renseignées cette semaine. Les stades continuent leur progression et restent très étalés avec :

- ☞ 21 % des parcelles sont au stade 6-7 feuilles ;
- ☞ 48 % au stade 8-9 feuilles ;
- ☞ 30 % au stade 10 feuilles ou plus.

Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)

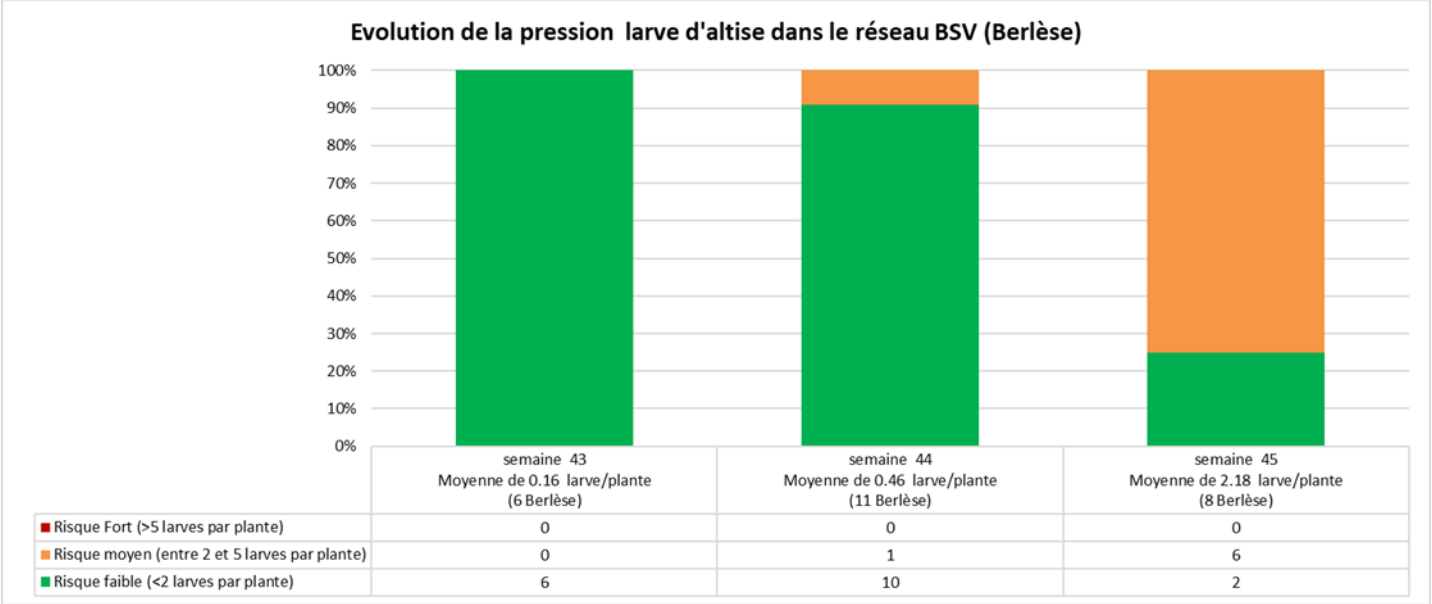


LARVES D'ALTISES : premières observations significatives, mettez en place vos Berlèse afin d'évaluer la pression de votre parcelle.



La présence de larves d'altise dans les pétioles est notée dans 11 parcelles à raison de 1 à 100 % des plantes touchées.
8 méthodes Berlèse sont réalisées avec 0,1 à 4,2 larves par plante observée avec une moyenne à 2,2 larves par plante.

Certaines parcelles, commencent à marquer un nombre de larve important. Sur les parcelles développées, le risque reste faible pour le moment. Pour les parcelles en retard de croissance, il est important d'évaluer la pression insectes dès maintenant.



Evaluation du risque lié aux larves d'altises :

La nuisibilité des larves d'altises est dépendante de : la pression en insectes et de la dynamique de croissance du colza. Afin d'évaluer le risque agronomique et celui lié à la pression insecte, il faut s'appuyer sur des observations simples à réaliser au champ.

Pour évaluer la pression insecte, et suivre au mieux le risque, n'hésitez pas à réaliser les Berlèse dès maintenant.

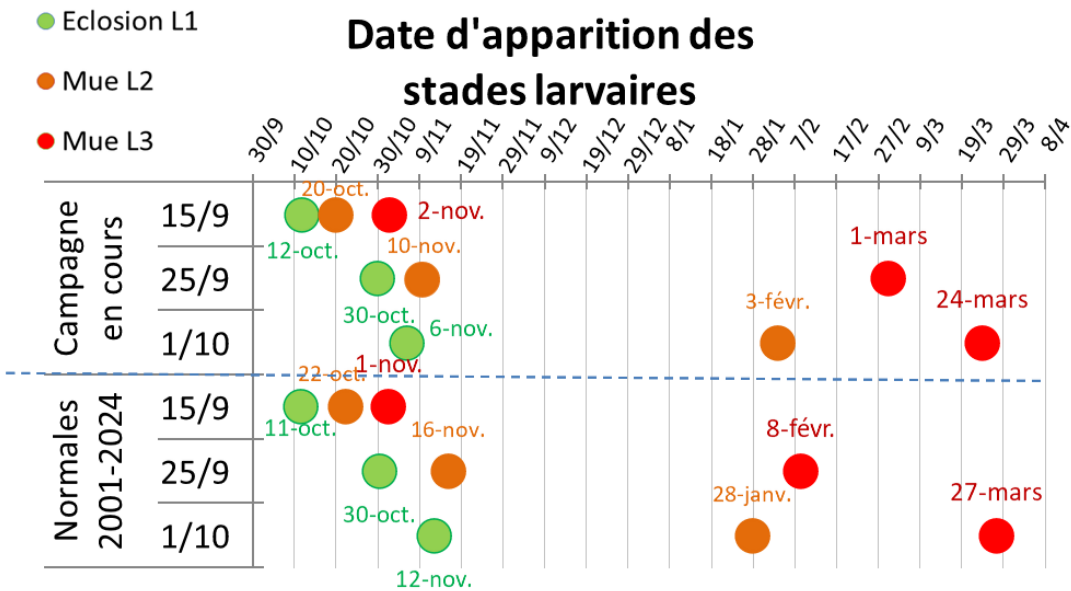
La méthode Berlèse permet d'estimer le nombre de larves présentes par plante. Retrouvez la description de la méthode en cliquant sur le lien suivant : <https://www.terresinovia.fr/-comment-faire-un-berlese->

Pour accéder à la grille complète d'évaluation du risque larve d'altise, suivre le lien suivant : <https://www.terresinovia.fr/-larve-grosse-altise-colza>

Le modèle ci-dessous présente les périodes potentielles d'apparition des larves en fonction du début de la période de vol des adultes pour la station météo d'Estrées-Mons (80). Suite au début de vol du 15 septembre, les premières larves sont arrivées le 12 octobre, et les premières L2 peuvent être observées depuis le 20 octobre.

Pour le pic de vol, observé autour du 25 septembre, les premières larves sont observées depuis le 30 octobre et les L2 devraient être observées à partir du 10 novembre.

Attention : le modèle ne tient compte que des températures. Les conditions de sécheresse ou de pluviométrie peuvent également influencer sur l'apparition des stades larvaires.



Autres ravageurs et maladies

Des **pucerons verts** sont observés dans 3 parcelles avec 1 à 50% de plantes avec pucerons. La période de risque est terminée pour ce ravageur.

Des dégâts de **mouche du chou** sont observés dans 1 parcelle avec quelques plantes avec dégâts (<20%).

Des **altises adultes** sont encore observées dans 10 parcelles. La période de risque est dépassée pour toutes les parcelles du réseau.

Des macules de **phoma** sont observés dans 6 parcelles avec 4 à 60% de plantes avec des macules foliaires. La gestion de cette maladie passe exclusivement par la résistance variétale.

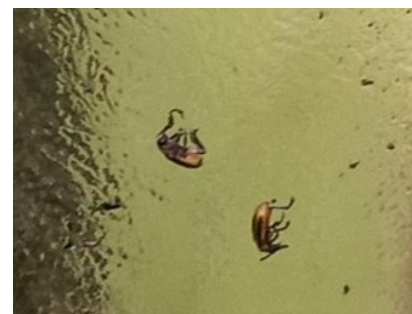
De la **cylindrosporiose** est observée dans 1 parcelle du réseau avec 80% de plantes touchées.

MAIS

Suivi du vol de la chrysomèle du maïs :

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un petit coléoptère de 5 à 7 mm de long dont les élytres sont plutôt unicolores d'un noir intense pour le mâle et présentent une alternance de bandes noires et jaunes pour la femelle.

La chrysomèle des racines du maïs est un insecte invasif originaire d'Amérique introduit en Europe centrale au cours des années 90. Elle est présente en France depuis 2002. Ce coléoptère **n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014**, les parcelles sur lesquelles il est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte obligatoire.



Chrysomèle des racines de maïs
(V. DUVAL Fredon Hauts de France)

Les larves provoquent les dégâts les plus dommageables. Les symptômes sont répartis par foyers dans les parcelles, avec des racines coronaires dévorées, provoquant une verse typique de tige courbée en col-de-cygne avec la présence d'épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racines. Les adultes peuvent aussi provoquer des symptômes sur la plante au moment de la floraison, en consommant des soies voire des grains au sommet de l'épi.



Larve de la chrysomèle des maïs
(Source ARVALIS)



Racines coronaires dévorées par les larves
(Source ARVALIS)



Verse et redressement des tiges en col de cygne (Source ARVALIS)



Pièges à phéromone pour la chrysomèle des racines du maïs
(V. DUVAL FREDON Hauts de France)

Durant la période estivale, de début juillet à fin septembre 2025, un réseau de piégeage à phéromones a été mis en place dans la région des Hauts-de-France.

Commune	Code Postal	Cumul des captures		
		Juillet-2025	Août 2025	Septembre 2025
BEUVARDES	02130		40	0
BOURGUIGNON-SOUS-BOUCY	02300		0	0
CONDÉ-EN-BRIE	02330		0	0
MONDREPUIS	02500		410	
VORGES	02860	0	0	
WARGNIES-LE-PETIT	59144	0	0	
STEENWERCK	59181	0	0	0
MARLY	59770		0	1
BEAUVAIS	60000		1	9
JAMERICOURT	60240		1	0
PARNES	60240		2	0
BARBERY	60810	0	0	0
MAREUIL-SUR-OURCQ	60890	0	1	0
PERNES-LÈS-BOULOGNE	62126	0	0	
SORRUS	62170		0	0
CAUCHY-À-LA-TOUR	62260		0	0
FLORINGHEM	62550	0	0	
YONVAL	80132	0	0	
GAPENNES	80150	0	0	
NAOURS	80260		9	
LAMARONDE	80290		5	0
ALBERT	80300		244	0
COTTENCHY	80440		146	54
BOUSSICOURT	80500		204	5

Sur les 24 parcelles de maïs suivies, 12 sites enregistrent des captures de chrysomèle. Les premières captures ont eu lieu début août 2025 (semaine 32). Le pic de vol est enregistré mi-août (semaine 34). Il faut noter que 4 sites seulement dépassent les 100 captures (Mondrepuis 02, Albert 80, Boussicourt 80 et Cottenchy 80).

Evaluation du risque :



La chrysomèle des racines de maïs est bien présente dans les Hauts-de-France. Le nombre de captures est en forte augmentation par rapport aux années précédentes (**1132 en 2025**, contre 298 en 2024 et 48 en 2023). Il est donc légitime de s'inquiéter de la progression des captures car l'année n'a pas été particulièrement atypique en terme climatique. Néanmoins, le nombre de détection reste limité par rapport aux régions où la chrysomèle est déjà bien implantée (Alsace).

Les recommandations d'Arvalis sont les suivantes :

☞ En fonction des captures sur pièges à phéromones :

Risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs selon la parcelle		Pas de capture	Faibles captures sur pièges à phéromone <100 ad./piège/an	Captures significatives sur pièges à phéromone >100 ad./piège/an
+ +++	Stress hydrique faible	Pas de recommandation concernant l'ITK	Pas de maïs l'année n+1 dans la parcelle où les 1ers individus ont été capturés en année n (& dans les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n) <i>Surveillance des parcelles voisines en année n+1</i>	Pas de maïs 1 an sur 6
	Stress hydrique fort			Pas de maïs 1 an sur 5
Surveillance			Pièges à phéromone (PAL)	

☞ En fonction des captures sur pièges chromatiques (jaunes) :

Risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs selon la parcelle		Très faibles captures sur pièges jaunes <0.5 adultes/piège/jour	Faibles captures sur pièges jaunes 0.5 à 5* adultes/piège/jour	Captures significatives sur pièges jaunes >5*adultes/piège/jour <i>Valeur indicative</i>
+	Stress hydrique faible	Pas de maïs 1 an sur 4	Pas de maïs 1 an sur 4 <i>+ éventuelle protection insecticide au semis **</i>	Pas de maïs l'année suivante
+++	Stress hydrique fort	Pas de maïs 1 an sur 3	Pas de maïs 1 an sur 3 <i>+ éventuelle protection insecticide au semis **</i>	Pas de maïs l'année suivante
Surveillance		Pièges jaunes (= pièges chromatiques Ph. AM)		

La rotation reste le moyen de lutte le plus efficace. L'absence de maïs, même une seule année, permet de limiter très fortement la population de chrysomèle du maïs présente dans la parcelle. En effet, l'insecte a besoin de consommer des racines de maïs durant son stade larvaire pour accomplir son développement. En absence de maïs au cours du printemps qui suit les pontes (déposées l'été précédent), la quasi-totalité de la population de la chrysomèle du maïs présente dans la parcelle sera anéantie.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degenne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : Marie Levaast - Chambre d'Agriculture la Somme, M. Lheureux - Arvalis Institut du Végétal, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, N. Latreue - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Hauts de France, Protégineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Betteraves : O. Ley, Y. Debeauvais, F. Courtaux - ITB, G. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermendole, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Aisne, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, COMPAS, Coopérative de Milly-sur-Thérain, Ets Btz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Despreux, FREDON Picardie, Groupe Cerré, INRA, Institut de Genec, IREO de Flixecourt, ITB Nord-Pas de Calais, ITB 02, ITB 60, ITB 80, Jourdain, KWS, La Fiandre, L.A. Linière, LEGTA de Fôles, Lycée Agro Environnemental Tilloy les Mofflaines, Nord Négoca, NORIAP, PHYTEUROP, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Temovéo, Tereos, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Uneal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robeys Frères, Vaseken, VIVESCIA, M. Collin, M. Derouère, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporté, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratsel, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

